N°27 Novembre - Décembre 2021

MUTUALIA MAG

Votre mut'

Profitez de conseils en nutrition

Actualité

Votre assurance hospitalisation

Tous En Vadrouille

Les voyages séniors 2022

DOSSIER

LA VACCINATION

Editeur responsable : Catherine Dauby, Place Verte 41 - 4800 Verviers | Trimestriel | P 919284

Mutualia
Mutualité Neutre

Informations sur la vaccination COVID-19

je me vaccine.be

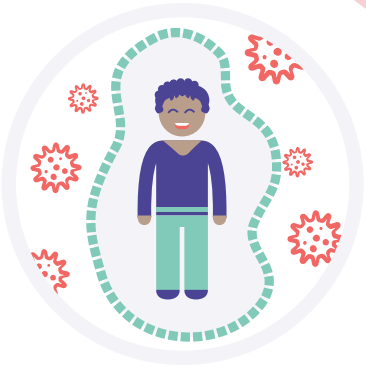

Vous protège

Choix libre

Gratuit

VACCIN contre la COVID-19

Pour tout le monde (+ 18 ans)

Injection(s) au niveau du bras

Pour plus d'information, parlez-en à :

• Associations qui vous entourent :

Belgische Rode Kruis
Croix-Rouge de Belgique

Médecins sans frontières
Artsen zonder grenzen

Dokters van de Wereld
Médecins du Monde

Infirmiers de rue
Straatverplegers

samusocial
.brussels

• Votre médecin traitant :

• Vous n'avez pas de solution de médecine générale ? Adressez-vous aux médecins d'Athéna ou du Hub :

HUB

Avenue du Port 100
– 100 Havenlaan
1000 Bruxelles – Brussel

Athéna

Boulevard Bischoffsheim 33
– 33 Bischoffsheimlaan
1000 Bruxelles – Brussel

Commission Communautaire Commune

Wallonie

Français

Sommaire

VOTRE MUT'

04 Profitez de conseils en nutrition
04 Profitez de nos nouveaux avantages
05 Le paiement de votre cotisation
05 Vos documents avec Doccle
06 Nos fermetures de fin d'année
06 L'avocat-conseil de Mutualia

DOSSIER

07 La vaccination

ACTUALITÉS

12 Votre assurance hospitalisation

TOUS EN VADROUILLE

14 Les voyages séniors 2022

NEUTRAWORLD

16 Les offres du moment

MutualiaMag

Magazine trimestriel

COMITÉ DE RÉDACTION
C. GREGOIRE
M. HERBER

RÉALISATION ET MISE EN PAGE
M. HERBER

IMPRESSION
Imprimerie IPEX

SITE WEB
www.mutualia.be

Madame, Monsieur, cher Membre,

Depuis déjà quelques semaines, tous les indicateurs confirment une reprise de l'épidémie de coronavirus. Nous profiterons de cette édition pour vous rappeler l'importance de la vaccination qui joue un rôle-clé notamment pour enrayer cette pandémie, nous protéger, sauver des vies, soulager le personnel médical, désaturer les hôpitaux mais aussi améliorer la vie socio-économique et nous permettre de vite retrouver une vie normale ! Cette épreuve ne se surmonte pas en solo, nous devons nous comporter et penser en personnes solidaires. Vous découvrirez aussi les nouvelles règles d'utilisation du Covid Safe Ticket.

Nos pensées vont aux personnes de 1ère ligne qui travaillent depuis de nombreux mois sans répit comme tout le personnel médical, aux petits commerces et artisans en difficultés, aux étudiants qui ont dû faire face à un enseignement adapté, à nos aînés trop souvent isolés...

Ce MutualiaMag vous éclairera sur nos partenaires, notamment sur notre conseillère en nutrition, notre avocat-conseil, sur nos couvertures en matière d'hospitalisation et de dentisterie ainsi que sur les voyages seniors de 2022.

Dès janvier 2022, notre palette d'avantages sera encore élargie. En effet, en vue de vous garantir un service de qualité nous vous annonçons un meilleur remboursement des séances psychologiques, la mise en place d'une ligne d'écoute et de soutien psychologique, une intervention sur les bas de contention et en exclusivité sur le traitement de la migraine. Vous retrouverez ces avantages détaillés en page 4.

Aussi, nous avons décidé d'adapter quelque peu les mesures de rendez-vous mises en place au mois d'octobre en ouvrant à nouveau nos guichets en accès libre en matinée uniquement et ce, depuis le 1er décembre. Les après-midi continueront à être exclusivement consacrés aux rendez-vous.

Prenez soin de vous et bonne lecture !

Catherine Dauby
Directrice Générale

VOTRE MUT'

Profitez de conseils en nutrition

Vous recherchez des conseils et un accompagnement vers une alimentation plus saine, variée et équilibrée ? Notre conseillère en nutrition est là pour vous !

Vous souhaitez obtenir des changements durables ? Rencontrez notre conseillère en nutrition*, Natacha Weickmans, les jeudis matins dans notre agence de Spa et augmentez votre immunité, trouvez votre poids de forme, retrouvez énergie et vitalité et optimisez votre santé,...

Quels que soient vos objectifs, notre conseillère en nutrition vous guidera et vous donnera le moyen de les atteindre. Tout est une question d'équilibre, trouvez le vôtre.

* L'acitivté de conseiller en nutrition doit être distinguée de la profession de diététicien, dont l'exercice est soumis à l'arrêté royal du 19/02/1997 qui en fixe les conditions d'agrément. Approche fonctionnelle, elle ne dispense pas d'un avis médical, ni ne remplace la médecine traditionnelle. Pour toute question relative à une pathologie, un professionnel de la santé doit être consulté. De par ma formation, il ne m'est pas possible d'entrer dans une relation de practicienne de la santé vis-à-vis des malades ni de leur octroyer des soins médicaux.

PLUS D'INFOS ?

Vous souhaitez prendre rendez-vous auprès de notre conseillère en nutrition ou recevoir plus d'informations ? Notre conseillère en nutrition, Natacha Weickmans est certifiée CERDEN (Centre Européen pour la recherche, le développement et l'enseignement de la nutrition et de la nutrithérapie). Pour rencontrer notre conseillère en nutrition à SPA : 087/77 20 37 - Avenue Reine Astrid 71 , 4900 Spa Prix du cycle complet 40€ (50€ pour les non-membres) | info@mutualia.be

Profitez de nos nouveaux avantages

Mutualia innove et étend encore ses avantages au 1er janvier 2022*.

L'intervention dans le coût d'un traitement psychologique auprès d'un(e) licencié(e) en psychologie sur base d'une prescription médicale passe de 10 € à 20 € par séance ;

Le montant d'intervention unique de 750 € alloué au remboursement des frais d'orthodontie attribué en cas d'accord du médecin conseil sera atteint plus rapidement : un montant de 250 € sera remboursé lors du placement de l'appareil, 150 € après 6 séances ; 150 € après 12 séances et 200 € après 24 séances;

Une intervention de 20 € par an sera octroyée pour l'achat en pharmacie ou en bandagisterie d'une paire de bas de contention prescrits par un médecin reconnu par l'INAMI.

Enfin, Mutualia accordera aux membres atteints d'algie vasculaire de la face, de clusters headaches, ou de migraines sévères ou chroniques résistantes une intervention d'un montant de 100 € par traitement avec un maximum de 300 € par an dans le coût d'un traitement par neurostimulation, aux conditions prévues par les statuts.

En outre, depuis ce 1er décembre 2021, Mutualia vous accueille à nouveau sans rendez-vous en matinée dans l'ensemble de ses agences selon les horaires repris sur notre site internet. Vous préférez fixer une heure, un lieu de rencontre et éviter les files d'attente ? Aucun problème, nous continuons à consacrer les plages horaires de l'après-midi aux rendez-vous. Pour fixer un rendez-vous, vous pouvez nous joindre aux numéros 087/31.34.45 OU 02/733.97.40. , du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 16h00.

*sous réserve de l'accord de l'OCM

Le paiement de votre cotisation

Vous travaillez ou vous avez plus de 25 ans ? Vous devez obligatoirement vous affilier à une mutualité pour bénéficier de l'intervention de l'assurance obligatoire. Mais, savez-vous que votre affiliation à l'assurance complémentaire ainsi que le paiement de vos cotisations sont, eux aussi, obligatoires ?

L'assurance obligatoire permet le remboursement de vos soins de santé (les consultations chez le généraliste, le dentiste ou les soins hospitaliers,...) et sert à vous indemniser en cas d'incapacité de travail, d'invalidité ou de maternité. Ces remboursements sont identiques dans toutes les mutualités.

En plus de ces missions de base, votre mutualité propose une assurance complémentaire pour un remboursement plus large de vos soins de santé, dans les situations où l'assurance obligatoire n'intervient pas ou pour compléter cette intervention : prime de naissance, optique, affiliation à un club sportif, stages jeunes,... L'affiliation à cette assurance complémentaire est obligatoire, ainsi que le mentionne déjà expressément l'article 67 de la loi du 26 avril 2010. Depuis le 1er janvier 2019, de nouvelles mesures sont mises en place afin d'assurer le respect des obligations découlant de ces dispositions.

Seuls les membres qui sont en ordre de cotisation pour le mois au cours duquel s'est produit l'évènement donnant droit à un avantage et pour la période de 23 mois qui précède pourront bénéficier des remboursements de l'assurance complémentaire.

Si le membre n'est plus en ordre de cotisation depuis moins de 24 mois, il devra d'abord apurer les arriérés avant de pouvoir à nouveau bénéficier des avantages de l'assurance complémentaire.

Si le membre a cessé de payer sa cotisation depuis 24 mois ou plus, il devra réaliser un stage de 2 ans au cours duquel il devra payer sa cotisation sans pouvoir bénéficier d'aucun avantage de l'assurance complémentaire.

Sachez que la vérification du paiement des cotisations se fait depuis le 1er janvier 2019, toutes mutualités confondues. Ainsi, si sur la période de 24 mois le membre a changé de mutualité, il sera tenu compte du nombre de mois "impayés" dans la mutualité X pour déterminer si le membre a droit aux avantages dans la mutualité Y.

Vos documents par voie digitale avec doccle

Vous souhaitez recevoir votre créance, qui sera envoyée d'ici peu, de manière rapide et digitale ? Aucun problème, grâce à Doccle !

Non seulement, ce mode d'envoi est meilleur pour l'environnement; il vous permettra également de mettre votre administration en ordre directement et rapidement.

Grâce à Doccle, vous pouvez recevoir et conserver vos documents rangés à un endroit central. Vous recevez une notification ou un e-mail lors de chaque nouveau message ou document. Vous ne payez pas par domiciliation ? Dans ce cas, Doccle vous permet de payer vos créances facilement et rapidement.

Vous pouvez accéder à cette plateforme via l'app, sur une tablette ou un PC, gratuitement et sans publicité; vous l'avez donc toujours sur vous, partout où vous allez.

PLUS D'INFOS ?

Pour recevoir vos documents par voie digitale, rendez-vous sur votre compte Doccle personnel ou créez un compte Doccle sur https://id.doccle.be/app/login

Nos Fermetures de fin d'année

Retrouvez la liste complète des fermetures de fin d'année de nos agences. Rendez-vous sur *http://www.mutualia.be/contact.aspx*

- **AUBEL** le 22 et 29/11 et le 27/12/2021
- **BARVAUX** le 2, 3, 9, 10, 16, 17, 23, 24/12/2021
- **BASILIQUE** le 06, 09, 13, 16, 24, 29 et 30/12/2021 et le 03/01/2022
- **EUPEN** le 25/11, et le 2, 6, 16, 23 et 27/12/2021
- **ERASME** le 10, 27, 29, 30/12/2021 et le 03/01/2022
- **FORMANOIR** le 21, 23, 28, 29, 30/12/2021 et le 03/01/2022
- **HEUSY** le 26/11 et du 27/12 au 03/1/2022
- **HELMET** le 24, 29, 30/12/2021 et le 03/1/2022
- **HERVE** du 27/12 au 03/01/2022
- **LA HULPE** le 21, 28, 29, 30/12/2021 et le 03/01/2022
- **LEMONNIER** le 28, 29, 30/12/2021 et le 03/01/2022
- **LIÈGE** du 23 au 25/11 et le 07 et 23/12/2021
- **MALMEDY** le 14/12/2021
- **OSTENDE** le 03, 06, 13, 22, 23, 24, 27, 28, 29,30/12/2021 et le 03/01/2022
- **SAINT-VITH** le 07 et 28/12/2021
- **STOCKEL** le 27, 29, 30/12/2021 et le 03/01/2022
- **UCCLE** le 28, 29, 30/12/2021 et le 03/01/2022
- **UNION** le 23, 29, 30/12/2021 et le 03/01/2022
- **WAIMES** le 06 et 27/12/2021
- **WAREMME** le 3, 22, 26 et 27/12/2021
- **WATERLOO** le 01, 02, 15, 20, 27, 29, 30/12/2021 et le 03/01/2022
- **WELKENRAEDT** le 3/12 et du 27/12 au 03/01/2022
- **WERRIE** le 23, 27, 29, 30/12/2021 et le 03/01/2022
- **WOLUWE-ST-LAMBERT** du 29 au 30/12/2021 et le 03/01/2022

L'avocat-conseil de Mutualia

Vous avez besoin d'un conseil juridique ? Rencontrez l'avocat-conseil de votre mutualité...

Vous êtes affilié chez Mutualia ? Votre affiliation vous donne un accès gratuit à la consultation donnée deux fois par mois par l'avocat-conseil de votre mutualité dans les domaines suivants : santé, bien-être psychique, physique ou social.

Informations et rendez-vous

Mutualia, Mutualité Neutre
Place Verte 41 à Verviers
Tél. 087/31 34 45

Avenue Ducpétiaux, 78 à Bruxelles

Grand Rue 33 à Barvaux
Tél. 086/ 38 95 93

info@mutualia.be

ECONOMISEZ JUSQU'À 35€/AN

Une intervention de **35 € par an** et par bénéficiaire dans **tous les vaccins** reconnus en Belgique*

*voir les conditions visées aux statuts

DOSSIER

Se vacciner, c'est bouger

Loi pandémie, qu'est-ce que c'est ? Télétravail, port du masque, voyages, Covid Safe Ticket... Comment limiter l'impact de l'épidémie sur la santé publique ?

DOSSIER

Pour une année qui bouge, je me vaccine !

Le gouvernement fédéral a récemment décrété la situation d'urgence épidémique et activé la loi pandémie. Mais concrètement, qu'est-ce que cela signifie ?

Il ressort d'analyses récentes des organes consultatifs et après avis du ministre de la Santé publique, que tous les critères pour l'existence d'une situation d'urgence épidémique au sens de la loi relative aux mesures de police administrative lors d'une situation d'urgence épidémique, communément appelée loi pandémie, sont actuellement réunis. Le gouvernement fédéral doit par conséquent décréter la situation d'urgence épidémique et activer la loi pandémie. À l'issue d'une délibération au sein du Comité de concertation, le gouvernement fédéral a, à cet égard, approuvé deux arrêtés royaux. Le premier arrêté décrète la situation d'urgence. Le second comprend les mesures sanitaires. Ces arrêtés ont été publiés au Moniteur belge et sont en vigueur.

« Lorsque nous avons publié la loi pandémie, les perspectives étaient encourageantes. Le nombre d'infections et de nouvelles hospitalisations était stable et ne constituait pas de menace pour le système de soins de santé. La campagne de vaccination battait son plein. Nous avions espéré que cette évolution positive se poursuive mais la réalité est aujourd'hui toute autre », déclare la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden.

« La loi pandémie offre une base juridique spécifique permettant de prendre des mesures visant à limiter l'impact de la pandémie sur la santé publique. C'est la première fois que la loi pandémie s'applique. »

LA LOI PANDÉMIE

La loi relative aux mesures de police administrative lors d'une situation d'urgence épidémique, communément appelée loi pandémie, a été publiée au Moniteur belge le 20 août 2021 et est entrée en vigueur le 4 octobre 2021. Étant donné que tous les critères pour l'existence d'une situation d'urgence épidémique, tels que prévus par la loi pandémie, sont actuellement réunis selon les organes consultatifs concernés et le ministre de la Santé publique, le gouvernement fédéral décrète la situation d'urgence épidémique, activant ainsi la loi pandémie.

Le gouvernement fédéral a approuvé deux arrêtés royaux. Ceux-ci seront publiés au Moniteur belge. Le premier arrêté décrète la situation d'urgence épidémique pour une période de trois mois. Celui-ci est entré immédiatement en vigueur dès sa publication et devait, dans les quinze jours, être confirmée par la Chambre par le biais d'une loi. Avant la fin de cette période de trois mois, le gouvernement fédéral évaluera, sur la base d'avis scientifiques, si la situation d'urgence épidémique doit être maintenue. Si la situation est maintenue,

le nouvel arrêté royal devra en l'occurrence également être confirmé par la Chambre.

Le deuxième arrêté royal comprend les mesures de police administrative, telles qu'applicables aujourd'hui, et telles qu'elles ont été adaptées lors du Comité de concertation du 26 octobre 2021. Cet arrêté royal est entré aussi immédiatement en vigueur dès sa publication et a été appliqué également pour une période de trois mois.

La situation sanitaire fera comme toujours l'objet d'une évaluation permanente, en fonction de laquelle de nouvelles décisions pourront être prises.
L'arrêté ministériel du 28 octobre 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, est abrogé.

QUELLES SONT LES MESURES ?

La situation épidémique se détériore et l'évolution rapide du nombre d'infections se traduit par une augmentation

Le Covid Safe Ticket

Le gouvernement wallon a décidé d'étendre le recours au Covid Safe Ticket à toute la Wallonie à partir du 1er novembre et ce jusqu'au 15 janvier prochain.

Applicable dès 16 ans (et dès 12 ans pour les visites en hôpital, maisons de repos, établissement de soins résidentiels pour personnes vulnérables, ou évènement de masse), le CST atteste soit de la vaccination complète de son porteur, de la détention d'un test PCR négatif de moins de 48 heures, d'un test antigénique négatif réalisé dans les 24 heures ou d'un certificat de rétablissement du Covid datant de 180 jours au maximum.

Le pass sanitaire sera d'application dans les discothèques, bars, cafés et restaurants, les centres sportifs, les salles de fitness ainsi que lors des foires commerciales et congrès comptant plus de 50 personnes en intérieur et plus de 200 en extérieur. Il sera aussi requis dans les salles de fêtes et de spectacles, pour les visiteurs des hôpitaux et des maisons de repos, ainsi que tout événement de masse de plus de 50 personnes en intérieur (ou plus de 200 en extérieur). Il ne sera pas d'application dans les transports et services publics, les écoles, les magasins et centres commerciaux, sur le lieu de travail ou lors de manifestations autorisées par les autorités locales.

du nombre d'hospitalisations, dans toutes les provinces et toutes les catégories d'âges. Le Comité de concertation a donc décidé, le 26 octobre 2021, de maintenir les mesures sanitaires existantes et de prendre un certain nombre de mesures particulières.

Les mesures figurant dans l'arrêté royal sont entrés en vigueur dès le vendredi 29 octobre 2021. Toutes les mesures s'appliqueront jusqu'au 28 janvier 2022 inclus, ce qui a d'ailleurs été confirmé lors du Comité de Concertation du 17 novembre.

LE TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail est à nouveau obligatoire dans toutes les entreprises, toutes les associations et tous les services, pour tous les membres du personnel dont la fonction s'y prête, à raison de 4 jours par semaine. Les teambuildings et fêtes d'entreprises sont interdites.

LE PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 6 ans dans : les espaces accessibles au public des entreprises, associations et services ; les espaces accessibles au public des commerces, magasins et centres commerciaux ; les bibliothèques, les ludothèques et les médiathèques ; les espaces clos et accessibles au public des établissements relevant des secteurs culturel, festif, sportif, récréatif et évènementiel ; les bâtiments de culte et les bâtiments destinés à l'exercice public de l'assistance morale non confessionnelle ; lors des déplacements dans les parties publiques et non publiques des bâtiments de justice, ainsi que dans les salles d'audience lors de chaque déplacement et, dans les autres cas, conformément aux directives du président de la chambre ; les espaces accessibles au public des bâtiments publics ; les établissements et les lieux où des activités horeca professionnelles sont exercées et les centres de fitness, en ce qui concerne le personnel ; les espaces clos des transports en commun et des transports collectifs organisés ; pour le prestataire de service et le client, dans les établissements et les lieux où sont exercés des métiers de contact, c'est-à-dire lorsqu'ils sont en contact physique direct ou lorsque la distance de 1,5 mètre ne peut pas être garantie pour une durée d'au moins 15 minutes. Les évènements publics autorisés à l'intérieur avec places assises, CST + masques, sont autorisés pour 200 personnes maximum.

LES VOYAGES

En plus du test PCR, un test RAT (Rapid Antigen Test) avec résultat négatif, est également accepté en cas de voyage, pour autant que celui-ci ait été effectué par un professionnel au maximum 36 heures avant l'arrivée sur le territoire belge.

APPAREILS DE MESURE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

L'utilisation d'un appareil de mesure de la qualité de l'air (CO_2) était déjà obligatoire dans les espaces clos communs des établissements relevant des secteurs sportif, événementiel et horeca. Dans les espaces clos des infrastructures où se déroulent des événements de masse, les appareils de mesure de la qualité de l'air sont désormais obligatoires pour un public de minimum 200 personnes. Au cas où la norme cible en matière de qualité de l'air dépasseraient les 900 ppm, l'exploitant doit encore disposer d'un plan d'action. Au cas où la valeur de 1 200 ppm serait dépassée, il est recommandé de prévoir en plus un système agréé de désinfection et/ou de filtration de l'air.

LE SPORT

Les compétitions sportives à l'intérieur doivent être organisées sans public.

Vous souhaitez voyager dans l'UE?

C'est possible grâce à l'appli CovidSafeBE.

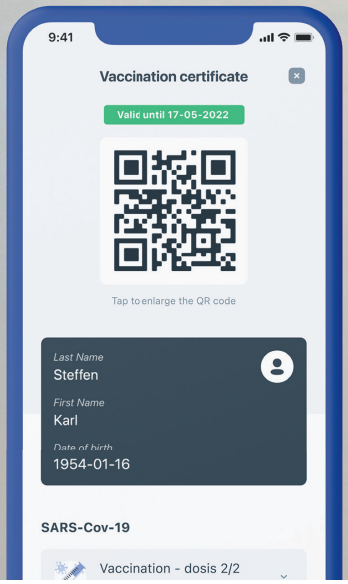

CovidSafe.be
Tout sur votre certificat COVID

.be Vlaamse overheid Wallonie COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE Ostbelgien sciensano

ACTUALITÉ

De BASE à TOP, une couverture à la hauteur de vos attentes

EN 2021, NEUTRA FAIT PEAU NEUVE

Un nouveau logo, des nouvelles couleurs mais toujours les mêmes valeurs et un engagement quotidien aux côtés de ses assurés.

Une croix, un sparadrap, une pilule, un trombone ou encore deux cœurs entrelacés, chacun peut voir dans ce nouveau logo ce qu'il souhaite. Mais cette symbolique résume la nature des assurances Neutra.

NOTRE ASSURANCE HOSPITALISATION FACE À L'ACTUALITÉ

L'année dernière s'est achevée dans de bien tristes circonstances. La pandémie, qui a sévi et sévit toujours, nous a tous touché. Notre santé est devenue la priorité, elle est sur toutes les lèvres, dans tous les esprits et dans toutes les conversations.

Combien d'entre nous ont été malades ou le seront dans les prochains mois ? Combien auront besoin de soins hospitaliers ? Les hospitalisations sont toujours nombreuses et soulignent l'importance d'avoir une bonne couverture lorsqu'une admission est inévitable.

Depuis 21 ans, Neutra est aux côtés de ses assurés pour les aider à faire face aux moments difficiles de leur vie. Une hospitalisation n'est jamais anodine et peut se révéler très difficile à affronter financièrement. Une bonne assurance atténuera l'impact financier qu'une hospitalisation peut engendrer sur un budget.

Dentalis, le partenaire de votre sourire !

DENTALIS, LA CLÉ DE LA SANTÉ BUCCALE

Les soins dentaires ont des implications directes sur la santé en général et sont aussi importants que n'importe quel autre soin de santé. Mais actuellement, ils sont encore trop peu (voire pas du tout) remboursés par l'Assurance Obligatoire et certaines factures du dentiste peuvent être très salées.

Depuis le rendez-vous annuel de prévention à la pose

de prothèses ou d'implants, Dentalis est toujours aux côtés de ses assurés afin de couvrir des frais souvent élevés.

Prendre soins de ses dents, s'assurer un beau sourire, c'est le premier geste du matin avec une brosse à dents. Mais ce n'est pas suffisant.

Les contrôles réguliers chez un dentiste sont primordiaux afin de prévenir et retarder un maximum les soucis dentaires. En grandissant, les enfants ont de plus en plus souvent besoin de soins orthodontiques afin d'aligner leurs belles petites dents. Et malgré toutes ces précautions, personne n'est à l'abri d'un accident si vite arrivé. Une incisive cassée, c'est le sourire qui s'efface parce que l'on n'ose plus entrouvrir la bouche. Avec une souscription à Dentalis, c'est le sourire retrouvé en poussant la porte du cabinet du dentiste.

Retrouvez notre actualité sur notre site www.neutrassur.be et notre page Facebook Neutra Assurances.
Rejoignez-nous !

Nos adresses email sont également renouvelées ! Ecrivez-nous à info@neutrassur.be - dentalis@neutrassur.be - conventions@neutrassur.be

Un accompagnement de qualité

Il est important de savoir quels vaccins ont été ou n'ont pas été administrés.

Neutra c'est une entreprise à taille humaine. Vous échangez avec l'interlocuteur adapté à votre demande.En souscription ou en indemnisation, des collaborateurs à votre écoute pour vous guider et vous apporter des réponses complètes, de qualité, et ce dans les meilleurs délais.

La qualité est le moteur de notre activité et de toutes nos actions. De par nos origines mutuellistes, nous faisons une priorité du contact avec le client. La disponibilité est un engagement quotidien envers nos assurés. Le respect est au cœur de toutes nos relations. L'empathie et la solidarité avec nos assurés est primordiale. L'honnêteté est une valeur qui continue à guider les démarches des collaborateurs de Neutra et qui ont permis de développer des partenariats stables et basés sur la confiance.

Tous en vadrouille

Les voyages séniors 2022

LONG SÉJOUR

Carnaval de Nice - DU 19 AU 26/02/2022

Membre 640€

NM: 930€

Séjournez à l'hôtel-club Delcloy au coeur d'un parc de 3 hectares. Suivez-nous aux Jardins Biovès, arpentez les rues de Monaco, visitez une usine à parfum et la Villa Rothschild. C'est aussi l'occasion de parcourir le village de Saint Paul ou le Vieux Nice, ses ruelles pleines de charme et sa Bataille de Fleurs,...

Gréoux-Les-Bains - DU 11 AU 18/06/2022

Membre 599€

NM: 900€

De belles journées ensoleillées pour faire le plein d'activités, la nature et le calme pour se reposer... Bienvenue au Domaine de Château Lava. Partez à la découverte des Gorges du Verdon, du marché de Forcalquier et de Gréoux-Les-Bains, du moulin de la cascade ou encore de la Fontaine du Vaucluse, l'un des sites naturels le plus visité...

LONG SÉJOUR

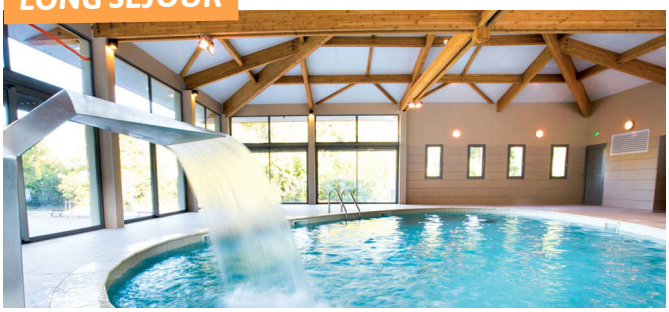

LONG SÉJOUR

La Grande Motte - DU 21 AU 28/05/2022

Membre 500€

NM: 750€

Venez découvrir le charme de la Camargue : les marais salants peuplés de flammants roses, les chevaux sauvages, les arènes gallo-romaines... Logez au coeur d'une station vivante et réputée, à l'architecture étonnante au label "Patrimoine du XXe siècle".

EXCURSION

Maastricht - LE 20/05/2022

Membre 60€
NM: 82€

Profitez d'une journée au coeur de Maastricht, débutez votre journée par la visite du marché hebdomadaire. L'après-midi, embarquez pour une croisière sur la Meuse. En une heure, vous traverserez la ville, passerez devant le musée Bonnefanten, le siège du gouvernement provincial et le mont St. Pietersberg.

EXCURSION

Bruges - LE 02/06/2022

Membre 69€
NM: 100€

Venez visiter l'une des villes les plus pittoresques d'Europe. Au fil de ses canaux, Bruges vous dévoilera un patrimoine exceptionnel tiré de l'époque médiévale, où elle constituait une plaque tournante du commerce entre la Mer Baltique et la Méditerranée. Débutez par une promenade en bateau suivie d'une visite guidée de la ville.

Croisière et marché de Noël de Trèves
LE 08/12/2022

Membre 65€
NM: 90€

Embarquez en direction de Grevenmacher, à bord du majestueux M.S. "Princesse Marie-Astrid" pour une superbe croisière sur la Moselle suivie de la visite du marché de Noël de Trèves, ses monuments hérités de l'époque romaine et son ambiance incomparable.

EXCURSION

EXCURSION

Journée champignons - LE 13/10/2022

Membre 10€
NM: 25€

Partez à la cueillette des champignons à Berinzenne. Vous profiterez de l'accompagnement d'un guide et dégusterez une omelette géante pour le repas de midi.

Ouverture des inscriptions **Le 11/01/2022** à 08h30

Infos et réservations

Surfez sur www.tousenvadrouille.be

Toujours à l'écoute de vos **futures vacances**

NEUTRA WORLD
AGENCE DE VOYAGE

Votre agence de voyage **Neutraworld** est à nouveau accessible !

Neutraworld Verviers : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h à 17h.
Neutraworld Ottignies : du mardi au vendredi de 8h30 à 17h30, le samedi de 9h à 13h.

KEUKENHOF ET ZELANDE
VOYAGES LÉONARD

àpd **419**€
3 JOURS

Séjour au Mercure Den Haag Central 4 *,
billet d'entrée au keukenhof inclus,
Guide léonard - Supp Single : 144 €

DÉPART 29/04/2022 | DEMI-PENSION

CHATEAUX DE LA LOIRE
GENERALTOUR

àpd **499**€
4 JOURS

Séjour à The originals City hôtel de la Terrasse Tours 3 * - Visites de Tours, château de Chenonceau, Clos Lucé Léonardo de Vinci, Château de Chambord, jardin de Villandry,... - Supp single : 99€

DÉPART 12/05/2022 | DEMI-PENSION

DISNEYLAND PARIS
VOYAGES LÉONARD

àpd **238**€
2 JOURS

Logement en petit déjeuner - Entrées aux deux parcs pour les deux jours - Transport GRATUIT à 1/2 enfant(s) (jusqu'à 11 ans) partageant la chambre de minimum 2 adultes.

DÉPARTS 06/01 ET 19/03/2022 | PETIT DÉJEUNER

Mutualia
JUSQU'À 5% DE RÉDUCTION

Neutraworld Verviers - 087/30 80 99 | **Neutraworld Ottignies** - 010/41 34 68 | Ou écrivez-nous à l'adresse *infos@neutraworld.be* | Retrouvez nos offres détaillées sur *http://tousenvadrouille.be/neutraworld* | **FACEBOOK**/Neutraworld | Toutes nos offres sont calculées sur base d'une chambre double et sous réserve de disponibilité.